

Délibération 2022 / 07-02

L'an deux mil vingt-deux le lundi quatre juillet à quatorze heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ.

Etaient excusés : Mr Arnaud PICOUT (Procuration à Mr Jacques FAURE) et Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ).

Etaient absent : Mr Cédric LECOMTE.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY.

* * * * *

LOCATION OCCASIONNELLE DU STUDIO DE LA MAISON DE SANTÉ

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses Collègues la délibération de ce jour n° 2022 / 07-01,
- **présente** la candidature de Madame Emma TAILLARD en stage à l'association « Conte en Creuse ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **attribue** à Madame Emma TAILLARD, à compter du 04 juillet 2022 jusqu'au 31 août 2022,
- **fixe** les conditions d'occupation comme suit :

- montant du loyer : 120.00 € par mois,
- dépôt de garantie : un mois de loyer,
- état des lieux : à rédiger avant l'entrée dans les lieux.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier notamment le bail et avenant si nécessaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 04 juillet 2022.

Le Maire,



Raymond RABETEAU